



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires
Service Économie des territoires**

ARRÊTÉ NOR 2340-21-00017

**désignant les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit global
et de suivi technico-économique de l'exploitation agricole**

La préfète,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** les articles D 354-1 à D 354-15 du Code rural et de la pêche maritime ;
- VU** l'arrêté du 4 juin 2019 fixant le montant et certaines modalités de mise en œuvre des aides pour les exploitations agricoles en difficulté ;
- VU** l'instruction technique DGPE/SDC/2020-655 du 26/10/2020 relative à l'audit global de l'exploitation agricole ;
- VU** l'instruction technique DGPE/SDPE/SDC/2019-659 du 18/09/2019 relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide à la relance de l'exploitation agricole (AREA) ;
- SUR** proposition du Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Orne.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit portant sur l'analyse globale de l'exploitation agricole et de suivi technico-économique de l'exploitation agricole dans le département de l'Orne, telles que respectivement décrites dans les instructions techniques DGPE/SDC/2020-655 du 26/10/2020 et DGPE/SDPE/SDC/2019-659 du 18/09/2019, sont les suivants :

- Solidarité Paysans Basse-Normandie – Le Désert (50)
- AGC de l'Orne – Cerfrance Orne – Alençon (61)
- Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie – Ets de l'Orne
- COGEDIS – Saint Thonan (29)
- Expert foncier et agricole – Francis COUSIN – Gironville (28)

Ces organismes peuvent exercer les missions correspondantes après signature d'une convention d'expertise avec la Préfète de l'Orne.

Viendront en appui par un accompagnement social :

- Mme Catherine BRETEAU : Assistante Sociale de la Mutualité Sociale agricole, Alençon
- Mme Rachel MENEUT : Assistante Sociale de la Mutualité Sociale agricole, Alençon

Les noms des experts habilités à effectuer un audit global et le cas échéant un suivi technico-économique figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 :

La Secrétaire Générale de la Préfecture et le Directeur Départemental des Territoires du département de l'Orne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Orne

Fait à Alençon , le **21 DEC. 2021**

Pour la Préfète,
Le Directeur départemental des Territoires,

Patrick PLANCHON



ANNEXE

Liste des experts habilités à effectuer un audit global de l'exploitation agricole et le cas échéant un suivi technico-économique

Organisme	Nom - Prénom	Habilitation <i>(préciser « audit global » ou « audit global & suivi technico-économique »)</i>
Solidarité Paysans Basse-Normandie	PILON-VUILLERMET Axelle	Audit global § suivi technico-économique
	SERRA Joséphine	Audit global § suivi technico-économique
	BEYLIER Virginie	Audit global § suivi technico-économique
AGC de l'Orne – Cerfrance Orne	BUREL Jean-Marie	Audit global § suivi technico-économique
	LEMAIRE Nicolas	Audit global § suivi technico-économique
	ROUSSEL Vincent	Audit global § suivi technico-économique
	TANGUY Cédric	Audit global § suivi technico-économique
	MALOT Thierry	Audit global § suivi technico-économique
CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, Ets de l'Orne	DUBOIS Julien	Audit global § suivi technico-économique
	ESNEU-LEVALET Sylvie	Audit global § suivi technico-économique
	LOCQUENEUX Cécile	Audit global § suivi technico-économique
	POUSSET Benoît	Audit global § suivi technico-économique
COGEDIS	GERARD Thibault	Audit global § suivi technico-économique
	PLOU Alexandre	Audit global § suivi technico-économique
Expert indépendant Foncier et Agricole	COUSIN Francis	Audit global § suivi technico-économique